



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – JANVIER FEVRIER 2023

Commune de Manonville

- ✓ **Les containers de tri** au sein du cimetière se trouvent au fond à droite, derrière quelques arbustes.
- ✓ A ce jour, nous pouvons confirmer que les **travaux d'assainissement** ne débiteront pas avant le début de l'été prochain, la CC2T ayant pris du retard.
- ✓ Quelques dates à retenir : le **25 mars à 8h30 aura lieu le nettoyage de printemps** ; le **8 avril à 11h nous organiserons la chasse aux œufs**.
- ✓ Vous trouverez avec ce bulletin une information provenant du **Syndicat des Eaux** sur leur passage prochainement.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2023 :**

**Présents** : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

**Excusés** : BERNARD Claude, LECOMTE Nicolas (procuration donnée à François MARCHAL)

**Secrétaire de séance** : Odile LEMOY

#### **1 – DEMANDES DE SUBVENTION TRAVAUX DU CIMETIERE**

Il n'y a pas possibilité d'aide financière de la Région, la commune n'étant pas éligible. Il n'y a pas non plus de subvention possible par le biais de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ni de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

#### **2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE DE LA RUE DE LA FONTAINE**

Les travaux d'assainissement étant repoussés d'au moins 6 mois, la demande d'aide pour la réfection de cette rue est remise à l'année prochaine.

#### **3 – DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU LOGEMENT COMMUNAL**

Cette demande est aussi reportée à l'année prochaine, le projet n'a pas avancé et n'est pas chiffré.

#### **4 - DROIT DE PREEMPTION PARCELLE ZC 114**

Il s'agit de la vente d'un terrain situé 10 bis faubourg Saint-Claude. La commune n'exerce pas son droit de préemption.

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ La **mise en place d'un abri de bus** entièrement financée par la CC2T est prévue en avril. Cette installation sera opérationnelle pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. L'emplacement est changé pour plus de commodité : l'abri est prévu rue Saint-Laurent le long du mur en face du château.
- ✓ Le Président de la CC2T n'est pas favorable à la **reprise du local municipal de la crèche**, la question ayant été posée par le maire, suite à une proposition d'un conseiller pour obtenir éventuellement une trésorerie pour la commune.

- ✓ Un arbre de notre commune est **déraciné à la Côte Morée**, barrant le chemin derrière le lavoir du Réhautmoulin et sera débité au printemps par les conseillers bénévoles. Un arbre est tombé sur **les tuiles du lavoir**, elles seront remplacées également dès les beaux jours.
- ✓ Une conseillère a présenté un **projet d'installations de panneaux photovoltaïques** pour le compte de la SCEA de l'Etang, en remplacement de toiture. Elle informe que des travaux auront lieu forcément sur la voirie.
- ✓ Un conseiller tient à remercier Odile Lemoy pour son investissement dans **l'organisation de la distribution des colis** destinés aux personnes n'ayant pas pu se joindre au repas des Aînés. L'âge d'attribution des colis sera réexaminé et ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un conseil.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023 :**

**Présents :** BERNARD Claude, DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

**Secrétaire de séance :** Nicolas LECOMTE

#### **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL**

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **2 - AVENIR DE LA PARCELLE E119**

Il s'agit du bâtiment et terrain attenant de « La Clé des Champs » (voir ci-dessus, conseil du 4 janvier). Le conseil décide de ne pas poursuivre la possibilité de vendre à la CC2T notre bâtiment communal. Par ailleurs nous sommes liés par un bail emphytéotique : la Communauté des Côtes en Haye avait signé un bail de 99 ans avec notre commune, puis repris par le SIVU, puis repris par la CC2T. 1 voix pour continuer la démarche en vue de vendre, 2 voix abstention et 6 voix contre.

Pour information, la commune règle les taxes foncières et l'assurance de l'ancien presbytère, et l'entretien du petit terrain de jeux.

#### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Le **bornage du terrain de Monsieur Blatt** est en cours d'achèvement compte tenu d'un problème cadastral. Monsieur Hergott Arthur a envoyé un courrier d'offre d'achat pour la somme de 35 000,00 € (prix de vente estimé par le notaire). Sa proposition sera mise à l'ordre du jour dès le bornage effectué.
- ✓ Un technicien de Terres Toulouses s'est rendu à la mairie pour effectuer un bilan énergétique sur le **logement communal** (qu'occupait M. Raous). D'après son étude, de nombreux travaux d'isolation, huisseries et chauffage sont à prévoir. Le 16 février Monsieur Régis Wojechowski, architecte du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement), déjà connu pour l'étude faite sur le carrefour rue de la Fontaine/rue Saint-Laurent, étudiera le projet en budgétisant les travaux.
- ✓ Une conseillère de la **commission des travaux** souhaite fortement être conviée à chaque réunion de chantier (pour ex, les travaux du cimetière).
- ✓ Le 24 janvier a eu lieu une réunion du **Syndicat des Eaux du Trey**. Pour rappel, la CC2T a la compétence des eaux usées et assainissement et le Syndicat a en charge l'approvisionnement et le relevé des compteurs, sur notre commune. En 2023, tous les compteurs seront connectés (cf information jointe).

✓ Le 6 décembre, le **SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire)** s'est réuni : entre autres sujets à l'ordre du jour, des travaux en cours à l'école de Domèvre et un projet d'extension à l'étude.

✓ **Petites informations diverses** : un conseiller informe du gel de la conduite d'eau du cimetière il y a une quinzaine de jours. Il s'étonne également qu'un chêne déraciné ait été donné à un affouagiste sans en informer les autres usagers. Le maire confirme qu'il a été décidé lors de la réunion de distribution des lots, tout affouagiste ayant été lésé pendant le tirage au sort pourra bénéficier d'un abattage supplémentaire.

Les publications sur Intramuros ne sont pas obligatoirement diffusées sur le bulletin d'informations municipal. Le site de la Mairie est visité régulièrement, notamment pour des informations sur la salle des fêtes. Il est rappelé aux associations du village notamment, qu'elles sont invitées à communiquer leurs nouvelles à Michel Guenser, responsable de la mise à jour du site ([michel.guenser@orange.fr](mailto:michel.guenser@orange.fr)).

Le calendrier des fêtes communales est réalisé, nous vous communiquerons les dates au fil des mois !

La séance est levée à 22h13

Le prochain conseil aura lieu le 3 mars prochain

Bulletin rédigé par Odile Lemoy 1ère adjointe, corrigé par Nicolas Lecomte 2ème adjoint et le maire Hervé Dohr, puis validé par le maire.